

Date de dépôt : 19 avril 2017

Rapport

de la Commission de l'économie chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2014

Rapport de M. André Pfeffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'économie a étudié, lors de la séance du 9 janvier 2017, sous la présidence de M. Thierry Cerutti, le projet de loi 11660 du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2014.

La commission a auditionné MM. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et Garcia, directeur des finances de Palexpo SA. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Noémie Pauli. Qu'ils soient ici remerciés.

Présentation du projet de loi

Le projet de loi 11660 du Conseil d'Etat vise à approuver le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'exercice 2014.

L'année 2014 était une excellente année. Le chiffre d'affaires consolidé a dépassé Fr. 90 millions, ce qui représente le meilleur résultat. Le bénéfice net était légèrement inférieur à Fr. 1 million. Les activités étaient intenses (SIHH, INDEX, ¼ finales et ½ finales de la Coupe Davis, etc.) et tous les objectifs ont été atteints.

La loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2015 a déjà été validée par le Grand Conseil.

Audition du 9 janvier 2017 de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et de M. Garcia, directeur des finances de Palexpo SA

M. Maudet rappelle que Palexpo fait partie du dispositif économique géostationnaire autour de l'Etat. Palexpo ne fait pas partie de l'Etat, mais est une société anonyme dont la vocation n'est pas de faire des bénéfices mais de supporter l'économie genevoise. Le conseil d'administration est composé de 5 membres. Le but est d'assurer par le soutien à des manifestations le rayonnement culturel, l'activité sportive et commerciale de la cité. Sa structure financière est extrêmement saine. Le PL 11660 porte un regard sur 2014. Le rapport sur l'année 2015 a déjà été validé par le Grand Conseil et celui sur 2016 parviendra ce printemps.

M. Garcia donne quelques chiffres. Le projet « Vision 20xx », visant à moderniser les infrastructures, assurer une technologie de pointe des bâtiments afin de permettre de développer les événements existants et d'en attirer de nouveaux, a été initié en 2007 pour se terminer en 2014. La plupart des investissements ont été autofinancés par l'activité de Palexpo. L'une de ses missions est notamment de rester autonome. L'année 2014 fut une bonne année, malgré la cherté du franc suisse. Le chiffre d'affaires consolidé est de plus de 90 millions, ce qui est le meilleur résultat depuis le début de l'activité de Palexpo. Le résultat net est un peu en dessous du million (env. 950'000 francs). Les activités à Palexpo étaient assez intenses (SIHH, INDEX, quart de finale et demi-finale de la Coupe Davis). En termes budgétaires et financiers, la cible a été respectée.

Un commissaire UDC s'interroge sur les effets induits de Palexpo et la cherté du franc suisse. Il demande s'il y a une amélioration ou si les plaintes des exposants sont toujours d'actualité.

M. Maudet répond que Palexpo est une infrastructure incomparable et qu'il faut voir dans sa globalité. Jusqu'en 2031, la Suisse verse entre 2,5 ou 2,6 millions pour amortir le paiement de la halle 6, qui est une nécessité. Les surfaces à disposition permettent d'assurer les très gros congrès, dont le principal est le Salon de l'automobile. L'infrastructure est très appréciée, modulable et ne génère pas de plainte particulière pour les exposants, si ce n'est que M. Maudet a imposé un CTT pour les monteurs de stands suite à des dérives et des abus. Une mesure a en effet été prise par ses services en accord avec Palexpo contre la sous-enchère salariale. Sur ce point, certains exposants râlent parfois. Pour le reste, il y a une vraie satisfaction et surtout aussi pour avoir utilisé davantage de centres de congrès. Ni Zurich ni Bâle ne peuvent absorber autant de participants que Palexpo (parfois 9'000). De façon générale, Genève reste compétitive, mais la concurrence est toujours plus dure (Vienne, Amsterdam) en raison du franc fort.

Un commissaire UDC demande si Telecom est définitivement perdu.

M. Maudet répond positivement, mais explique que les foires sont en train d'évoluer. Il y a une politique de reprise à l'interne de Palexpo de certaines manifestations, comme par exemple des Automnales. Le Salon des inventions est maintenant étatisé pour asseoir une programmation sur le long terme et garantir un rythme. Certains éléments sont confirmés, comme ceux que Palexpo subventionne (p.ex. Supercross).

Un commissaire Vert explique que Palexpo a intégré la partie restauration en juillet 2012. Il demande comment ils font dans les périodes creuses et quelles sont les conditions.

M. Garcia explique avoir repris les activités et un contrat avec un partenaire historique qui est ExpoGourmet. Ensuite, Palexpo a rompu le contrat avec cette société et intégré toutes les personnes dans Palexpo. Il s'agit de 35 personnes qui sont là toute l'année. Maintenant, il recourt beaucoup à de la main-d'œuvre temporaire pour les grands événements.

Il demande comment les 35 personnes sont occupées à l'année.

M. Maudet répond que le catering était un choix de diversification, mais d'expansion aussi. Palexpo a par exemple décroché le contrat du pavillon suisse à l'exposition universelle à Milan. Cette opération fut financièrement neutre. La politique poursuivie par le conseil d'administration que l'Etat appuie est une certaine internalisation et diversification pour tenir sur la durée l'accès à des marchés externes à Genève.

Il remarque que, dans la restauration, certaines périodes d'activité sont plus élevées que d'autres.

M. Garcia répond qu'il y a moins de travail en juillet et août pour la restauration. Le chiffre d'affaires pour la restauration est de 15 à 20 millions. Ainsi, les 35 personnes travaillent beaucoup pendant l'année.

M. Maudet ajoute que l'Etat a validé la stratégie du conseil d'administration dans deux autres domaines : l'événementiel et l'hôtellerie. Palexpo construit un hôtel devant la halle. L'hôtellerie à Genève a très bien performé ces dernières années. Cela fait partie d'un tout et reflète la volonté stratégique qu'a poussée le DSE et voulue le Conseil d'Etat ; on est dans un écosystème qui arrive à supporter l'ensemble. Le prochain enjeu est de mieux combiner Palexpo avec l'AIG, notamment avec EBACE.

Un commissaire Vert demande un bilan de l'Arena.

M. Maudet répond que l'Arena est une société qui se trouve sous Palexpo SA.

M. Garcia explique que la restructuration juridique a eu lieu en 2011. La décision avait été prise en 2009. L'Arena est une salle de concert qui remplit bien son rôle. Elle ne fait pas de pertes, ce qui est l'objectif fixé. Deux questions se posent. L'Arena date du début des années 90. La question des investissements à consentir pour le long terme va se poser et sera stratégique pour Palexpo. L'autre question est celle de l'aile est qui se construit, soit un nouveau terminal. Des difficultés de construction se posent. D'ici à 2030, la vision sera claire et on saura quel est l'empiètement de l'AIG sur le côté direction l'autoroute. On saura si à terme la halle 7 et l'Arena entrent dans le giron de l'AIG ou restent dans celui de Palexpo.

Il demande s'il y a une structure de coordination entre les deux acteurs et l'Etat.

M. Maudet répond que c'est lui-même. Bien sûr, MM. Barthassat et Hodgers, ainsi qu'à terme le Conseil d'Etat, sont joints.

Il remarque que, comme Palexpo est une SA, elle n'est pas soumise aux marchés publics et demande quelle est sa politique en la matière.

M. Garcia répond qu'il fait appel à des offres d'entreprises locales pour des travaux bien définis et selon les critères définis en interne (p.ex. en rapport avec la taille de l'entreprise, si elle forme des apprentis, etc.).

Le Président demande quel est le pourcentage d'attribution à des entreprises locales et ce que cela représente en chiffre d'affaires.

M. Garcia répond que le pourcentage se situe entre 60 et 80%. En termes de chiffre d'affaires, cela dépend des frais de fonctionnement ou des frais liés à l'investissement.

M. Maudet explique que le fait que Palexpo ne soit pas soumise au marché public lui donne en principe une plus grande marge de manœuvre. L'Etat souhaite qu'on ait un œil attentif aux producteurs locaux. S'agissant de l'investissement, c'est délicat. Quand bien même Palexpo n'est pas soumise aux marchés publics, elle est soumise au principe d'application de la bonne gestion.

En principe, l'offre la moins-disante l'emporte. Palexpo n'est pas dans la même situation que la Ville de Genève où M. Pagani est obligé de justifier le dumping salarial. Ce que M. Maudet veut est une balance des intérêts, ce qui ne serait pas possible dans les marchés publics. Il suggère que la commission ait une réponse écrite sur d'une part le fonctionnement et d'autre part les investissements avec les chiffres absolus et relatifs.

M. Garcia précise que ce n'est pas Palexpo qui finance l'hôtel. Un droit de superficie de second degré a été octroyé à une société. Ce n'est pas Palexpo qui va exploiter.

Un commissaire MCG s'interroge sur les permis G et les frontaliers qui sont un nombre important d'employés à Palexpo. Il y aurait actuellement environ 50% de personnel frontalier, dû notamment au fait que le secteur restauration a été repris par Palexpo. Il demande si des mesures ont été prises afin de trouver du personnel adéquat sur place.

M. Garcia rappelle qu'il s'occupe du département des finances et pas des ressources humaines. Chaque fois qu'un poste au sein de Palexpo est ouvert, il est indiqué à l'OCE. Palexpo essaie de privilégier les compétences locales. Ce n'est pas toujours évident (p.ex. dans la restauration). Il essaie de réduire ce pourcentage qui était de 46% à fin 2015.

M. Maudet ajoute que Palexpo n'est pas soumise à la directive car elle n'est pas subventionnée, mais que le Conseil d'Etat lui a demandé d'appliquer la même règle. À sa connaissance, c'est fait. Le pourcentage actuel sera indiqué dans la réponse écrite.

Un commissaire UDC remarque que le Conseil d'Etat aime le Grand Genève. Le problème est qu'il inclut l'autre côté de la frontière. Il demande son appréciation sur la concurrence (p.ex. avec Annecy).

M. Maudet répond que personne n'égale une infrastructure telle que Palexpo dans les environs. La prochaine est à Lyon. La concurrence est vive avec d'autres villes européennes. Le problème principal est le franc fort, l'environnement général, le prix des hôtels et de la main-d'œuvre. Il faut être top dans la qualité. La proximité de l'aéroport et de l'autoroute est un atout pour Palexpo. Les Français considèrent que Palexpo est aussi leur infrastructure car ils en bénéficient. La prochaine grosse infrastructure au niveau suisse est à Bâle.

Un commissaire S demande qui est l'organisateur du salon des jeux électroniques.

M. Garcia répond que c'est une association de joueurs que Palexpo a aidée et sponsorisée.

Un commissaire S demande s'ils bénéficiaient de tarifs préférentiels pour lancer l'événement.

M. Garcia répond que les conditions étaient assez avantageuses pour la première année.

Il demande s'il a un retour car il a lui-même entendu des échos peu positifs.

M. Garcia ne peut pas répondre pour tous les visiteurs, mais le même événement est déjà programmé en 2017.

Un commissaire Vert demande ce qu'il en est du développement durable.

M. Garcia répond que de très gros projets sont faits sur la consommation énergétique. Plus d'événements ont lieu à Palexpo, mais ils consomment moins d'énergie. Des projets communs avec les SIG ont été réalisés afin de réduire la consommation électrique. Tout le chauffage et la ventilation ont été refaits pour une meilleure efficacité.

M. Maudet remarque que le bilan du développement durable est fait chaque année. Il y a eu un problème technique avec l'expérience sur les panneaux. Deux incendies se sont produits le soir des feux des fêtes de Genève en 2015. L'utilisation n'a pas pu redémarrer. Palexpo veut être à la pointe.

M. Garcia ajoute qu'une nouvelle solution technique a été trouvée et est en train d'être déployée sur les toits. Ce sera totalement fini d'ici juin 2017.

Il remarque que la structure de Palexpo aurait pu être mise en péril avec l'incendie et demande si des mesures de protection ont été prises.

M. Garcia répond positivement. Tous les collecteurs d'énergie qui iront au transformateur seront changés.

Il demande que deux mots soient faits à ce sujet dans le rapport.

M. Maudet suggère que le commissaire Vert prenne d'abord connaissance du rapport de gestion 2016. Il donnera une réponse écrite sur les aspects d'attribution de marché (fonctionnement et investissement) à des entreprises genevoises. Il donnera les chiffres pour 2016. Il répondra également au commissaire MCG sur la part de permis G du personnel au 31 décembre 2016 et confirmera que Palexpo travaille bien avec l'OCE pour renouveler les postes.

Un commissaire Vert souhaite que les renseignements que la commission recevra soient bien mis dans le rapport.

Votes

Le président passe au vote d'entrée en matière sur le PL 11660 :

Pour : 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : -

Abstention : 2 (2 MCG)

Vote du 2^e et 3^e débats

Le président passe au 2^e débat.

Titre et préambule : pas d'opposition - ADOPTE

Article unique : pas d'opposition - ADOPTE

Le président procède au vote final sur le PL 11660 :

Pour : 11 (2 UDC, 3 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Contre : -

Abstention : 2 (2 MCG)

La catégorie des débats est la III.

Projet de loi (11660)

approuvant le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du
4 octobre 2013;
vu l'article 17 de la loi sur le Palais des expositions de Genève du 16 novembre
2007;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
10 décembre 2014;
vu le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2014,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2014 est approuvé.